

Suivant les articles L.2121-7, L.2121-9 à L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal, suite aux élections municipales de 2020 se réuniront en séance avec un accès restreint au public, fixé à 10 personnes au maximum (selon ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020), à la salle des fêtes, lundi 25 mai 2020 à 20 heures conformément aux convocations du 19 mai 2020.

Est inscrit à l'ordre du jour : installation du conseil municipal ; élection du Maire ; fixation du nombre des adjoints ; élection des adjoints.

Séance du 25 mai 2020

PROCÈS-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION D'UN MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à 20 heures, avec un accès restreint au public, fixé à 10 personnes au maximum, à la salle des fêtes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Authezat, et en considération de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : Messieurs Pierre METZGER, Yves CHAMBON, Madame Ludivine JAURIAT-FERNANDEZ, Monsieur Stéphane KIHÉLI, Mesdames Alexandra JARRIGE, Christelle REUGE, Corinne VILLE, Isabelle DE ARAUJO, Christine CHAUVANET, Monsieur David ESPECHE, Madame Ornella MIMY, Monsieur André FEUNTEUN, Madame Agnès JARRIGE, Messieurs Benoit RATIGNET, Julien LACOUR.

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eric THOMAS Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame MIMY Ornella a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

2020/008 – ELECTION DU MAIRE :

Le plus âgé des membres du conseil municipal, Monsieur André FEUNTEUN a pris la présidence de l'assemblée (art.L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mesdames REUGE Christelle et JAURIAT-FERNANDEZ Ludivine qui acceptent de constituer le bureau.

Candidats aux fonctions de maire

Monsieur André FEUNTEUN demande alors s'il y a des candidats. Il dépose l'unique bulletin de candidature de Monsieur Pierre METZGER, puis invite les conseillers municipaux à passer au vote.

1er tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))..... 15
- f. Majorité absolue..... 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
METZGER Pierre	15	quinze

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Pierre METZGER a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire fait lire la charte de l'élu local par Monsieur Yves CHAMBON et remercie l'assemblée de sa confiance exprimée à travers les suffrages obtenus et rappelle les valeurs auxquelles son équipe et lui-même s'attachent.

Délibération : publiée et/ou affichée le 26/05/2020

transmise au Préfet le 26/05/2020

2020/009 – ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur Pierre METZGER élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art.L.2122-4, l.2122-7 et l.2122-7-1 du CGCT).

Les deux assesseurs, Mesdames REUGE Christelle et JAURIAT-FERNANDEZ Ludivine qui ont accepté de constituer le bureau pour l'élection du maire sont reconduits dans leurs fonctions.

Nombre des adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer, au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à l'unanimité, à quatre, le nombre des adjoints au maire de la commune.

Candidats aux fonctions d'adjoints

Monsieur Pierre METZGER demande alors s'il y a des candidats. Il dépose quatre bulletins de candidatures : Monsieur Yves CHAMBON au poste de 1^{er} adjoint, Madame Ludivine JAURIAT-FERNANDEZ au poste de 2^{ème} adjointe, Monsieur Stéphane KIHÉLI au poste de 3^{ème} adjoint et Madame Alexandra JARRIGE au poste de 4^{ème} adjointe, puis invite les conseillers municipaux à procéder à leur élection.

1. Election du premier adjoint**Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) 15
- f. Majorité absolue 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAMBON Yves	15	quinze

Monsieur Yves CHAMBON a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

2. Election du deuxième adjoint**Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) 15
- f. Majorité absolue 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
JAURIAT-FERNANDEZ Ludivine	15	quinze

Madame Ludivine JAURIAT-FERNANDEZ a été proclamée 2^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

3. Election du troisième adjoint**Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) 15
- f. Majorité absolue 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
KIHELI Stéphane	15	quinze

Monsieur Stéphane KHELI a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

4. Election du quatrième adjoint**Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
- c. Nombre de votes blancs (bulletins blancs vierges, enveloppes vides)..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d))..... 15
- f. Majorité absolue..... 8

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
JARRIGE Alexandra	15	quinze

Madame Alexandra JARRIGE a été proclamée 4^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

Délibération : publiée et/ou affichée le 26/05/2020

transmise au Préfet le 26/05/2020

Adoption des délibérations n°2020-008 à 2020-009

Fin de la séance à 20 heures 30.

Le Maire,



Pierre METZGER.